



## LES ÉQUIPEMENTS DE SUPPORT

# Stationnement

Lorsque vient le temps de considérer l'ajout d'équipements qui rendent un site intéressant, on doit prendre en compte la dynamique différente des véloparcs comparée à celle du vélo de montagne en sentier. Dans un véloparc, les adeptes font de courtes sorties – appelées sessions – plutôt qu'une longue randonnée. Ceci signifie qu'ils prennent plusieurs pauses, car l'effort fourni est intense et de courte durée.

### Attention!

La construction d'un stationnement pour véhicules sur le terrain du véloparc peut nécessiter un permis municipal. Référez-vous à votre municipalité.



## STATIONNEMENT POUR VÉLO

Pour l'installation de supports à vélos, il est recommandé de consulter la fiche à ce sujet sur le site Web du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE<sup>1</sup>.

Il est difficile de déterminer adéquatement des ratios de stationnement pour un véloparc. Cependant, les actions suivantes seront à considérer :

- Installer des supports à vélos à chaque point d'accès et à proximité de chaque aire de jeu et des aires de repos;
- Prévoir l'espace pour ajouter des supports, au besoin;
- Faire une évaluation annuelle de l'achalandage et s'assurer que les supports ne dépassent pas le seuil de saturation (90 % des espaces occupés).  
Indice : vélos stationnés sur le mobilier urbain, sur les arbres ou par terre lors de l'inspection = besoin de stationnement;
- Il est important d'avoir une politique de gestion des épaves pour que les espaces de stationnement ne soient pas occupés par des vélos abandonnés;
- Penser au stationnement temporaire : près des zones de repos sur le site.

1

<https://velosympathique.velo.qc.ca/ressources/stationnement-pour-velos>

## STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Pour éviter une circulation automobile dans un espace réservé au jeu libre, le stationnement automobile devrait se situer à l'entrée du site seulement.

Il est encouragé d'aménager un stationnement écoresponsable : idéalement, il faut respecter la norme BNQ 3019-190<sup>2</sup> pour faire la lutte aux îlots de chaleur urbains (voir le site du Conseil régional de l'environnement (CRE) pour plus de détails<sup>3</sup>).

## L'ACCÈS AU TERRAIN EN TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF

Pour encourager les saines habitudes de vie, il est recommandé de faciliter les modes de transport qui mettent de côté l'automobile, lorsque cela est possible.

### En transport actif

Il est suggéré, pour faciliter l'accès aux plus jeunes, de développer le réseau cyclable jusqu'à l'entrée du parc.

### En transport collectif

Les autobus desservant le site devraient être équipés de supports à vélos pour :

- favoriser l'accès aux jeunes (ainsi que leur autonomisation et la pratique fréquente);
- minimiser l'espace de stationnement sur place;
- favoriser un mode de vie actif;
- réduire les déplacements en automobile.

<sup>2</sup> <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/environnement/lutte-aux-ilots-de-chaleur-urbains.html>  
<sup>3</sup> <https://stationnementecoresponsable.com/2017/04/28/documentations-complementaires>